

Ligue de Bretagne de Baseball



Championnat Régional Senior 2015

Règlement

Règlement	1
<i>Préambule</i>	3
1 Description du championnat.....	3
Article 1.1 – Conditions de participation	3
Article 1.2 – Composition	3
Article 1.3 - Formule	3
2 Calendrier	4
Article 2.1 – Date de diffusion	4
Article 2.2 – Journées de réserve.....	4
Article 2.3 – Report des matchs.....	4
3 Licences	4
Article 3.1 - Obligation	4
Article 3.2 - Rosters	4
Article 3.3 – Feuille de match	4
4 Arbitrage	4
5 Forfaits.....	4
6 Règlements de jeu	4
Article 6.1 – Gestion du temps.....	4
Article 6.2 – Restrictions sur les équipes réserves	5
Article 6.3 – Frappeur désigné.....	5
Article 6.4 – Visites au lanceur.....	5
Article 6.5 – Jeu accéléré	5
Article 6.6	5
7 La communication des résultats	5
Article 7.1	5

Préambule

Le règlement du championnat de Bretagne est basé sur les Règlements Généraux des Epreuves Sportives (RGES) de la Fédération avec des modifications propres à la Ligue de Bretagne. Pour tout cas non abordé par le règlement ci-dessous, ce sont les RGES qui prévalent.

1 Description du championnat

Article 1.1 – Conditions de participation

Pour participer au championnat toute équipe devra :

- Faire partie d'un club affilié à la FFBS
- Accepter le règlement du championnat ci-contre
- Remplir le dossier d'inscription
- S'être acquittée de la somme de 150€ de frais d'inscription
- Fournir 2 chèques de caution de 30€

Chèques à l'ordre de la Ligue de Bretagne de Baseball et Softball

Inscription à envoyer avant le **1er mars 2015** à l'adresse suivante :

Ligue de Bretagne de Baseball
13 b avenue de cucillé
35065 Rennes

Article 1.2 – Composition

Les équipes participant au championnat sont :

Rennes Redwings #2
Bréal sous Montfort Black Panthers
Grand Champ Griffons
La Guerche de Bretagne Hawks

Article 1.3 - Formule

Double round robin aller/retour entre toutes les équipes, en double programme de 7 manches, soit 8 journées ou 14 matchs par équipe.

La seconde phase du championnat sera innovante et permettra des croisements entre le 1^{er} du championnat 35 et les 3^{èmes} et 4^{ème} du championnat régional.

Une expérience sera menée avec des maths face à la sélection 18 U bretonne et une sélection 25 U.

Les rencontres entre une équipe régionale et l'équipe championne départementale se joueront sur la formule départementale d'un match de 9 reprises (sans limite d'heure) avec application de la mercy rule.

Les rencontres avec les équipes 18 U et les équipes 25 U se joueront sur la même formule que celle du championnat régulier.

La finale entre les deux premiers se jouera au meilleur de 3 matchs de 7 reprises sans limite de temps.

2 Calendrier

Article 2.1 – Date de diffusion

Le calendrier définitif du championnat 2015 est communiqué le 15 février 2015.

Article 2.2 – Journées de réserve

Des journées de réserve sont intégrées au calendrier. Ces journées sont destinées à replacer des rencontres n'ayant pu être jouées pour cause d'intempéries. En aucun cas ces journées ne peuvent être utilisées pour décaler des rencontres pour convenance personnelle d'une ou des deux équipes, ceci afin d'éviter l'accumulation de matchs en retard au calendrier.

Article 2.3 – Report des matchs

En cas d'impossibilité prévisible de jouer une rencontre : pas de terrain disponible pour l'équipe recevant, événement spécial dans le club (ex : tournoi, mariage)... prévenir la Commission Régionale Sportive Bretagne (CRSB) par mail au minimum 15 jours avant la rencontre afin de la reporter. **Ne pas déplacer cette rencontre à une autre date sans accord de la commission.**

3 Licences

Article 3.1 - Obligation

La licence fédérale baseball compétition en cours de validité est obligatoire pour tous les pratiquants.

Article 3.2 - Rosters

Chaque équipe fournira une copie des attestations de licence iClub de ses joueurs à la CRSB pour le **15 mars 2014**. Cette liste de licences constitue le roster d'une équipe. Toute modification de ce roster doit être signalée à la CRSB.

La CRSB transmet à la CRAB les rosters des équipes.

Article 3.3 – Feuille de match

Les iRosters de chaque équipe imprimés à partir à partir du logiciel iClub sont annexés à la feuille de match.

Les iRosters doivent être imprimés moins de 3 jours avant le match.

4 Arbitrage et scorage

Pour chaque rencontre, chaque équipe devra fournir un arbitre diplômé. Les deux arbitres ainsi présents arbitreront chacun un match à la plaque et un match sur base.

Les obligations en matière d'arbitrage sont définies dans les RGES.

L'équipe recevant fournit un scoreur diplômé.

5 Forfaits

Les clauses de forfait sont définies dans les RGES.

6 Règlements de jeu

Article 6.1 – Gestion du temps

Sauf accord entre les 2 équipes, le début de la première rencontre est prévu à 11h. L'heure du second match sera fixée à la fin du premier match entre l'arbitre et les coachs des 2 équipes, un repos minimum de 30 minutes et de 40 minutes maximum entre les 2 rencontres devant être respecté.

La durée maximum d'un match est fixée à 2h30. A l'expiration de la limite, la manche en cours est terminée.

Dans tous les cas, un minimum de 5 manches doit être joué.
Le scoreur est responsable de la gestion du temps, heure de début et heure de fin.

En cas d'égalité à l'issue du temps imparti, la règle du tie-break telles que définies dans les RGES s'appliquent.

Article 6.2 – Restrictions sur les équipes réserves

Pour les groupements sportifs engageant plusieurs équipes en championnat officiel dans la même catégorie d'âge, nous recommandons fortement aux coachs de veiller à la protection des lanceurs, principalement dans les catégories de moins de 21ans.

95 lancer maximum par jour , si 1 à 30 pitches pas de repos, si plus de 30 pitches 1 jour de repos.

Rosters : Un joueur est considéré comme ayant joué une rencontre dès qu'il se trouve « en jeu » c'est à dire dès l'instant où il figure sur l'alignement (soit en attaque, soit en défense). Un joueur est considéré comme appartenant à un roster après avoir joué 1/3 des rencontres officielles dans ce roster, arrondi par défaut, **soit 5 matchs pour 2015.**

Une équipe réserve ne peut utiliser en jeu simultanément plus d'un seul joueur appartenant au roster de l'équipe première tel que défini précédemment. De plus, un joueur appartenant à la catégorie supérieure et ayant occupé le poste de lanceur ne peut occuper le poste de lanceur dans la catégorie inférieure. En cas de non respect de ces règlements, l'équipe fautive aura match perdu.

Article 6.3 – Frappeur désigné

L'utilisation d'un frappeur désigné est autorisée dans le championnat Régional, uniquement pour le lanceur.

Article 6.4 – Visites au lanceur

Des visites du manager au lanceur : **cf RGES**

Article 6.5 – Jeu accéléré

Afin d'accélérer le jeu, il est demandé aux joueurs d'entrer et sortir du terrain en courant.

Le lanceur est limité à 5 lancers d'échauffement (8 lors de sa première prestation de la partie au monticule). Un catcheur d'échauffement, avec obligatoirement une grille de protection ou masque, est demandé pour commencer à chauffer le lanceur le temps que le catcheur s'habille. Si l'équipe traîne, l'arbitre peut suspendre ces lancers d'échauffement.

Article 6.6

Rappel de la règle 22.03.01 des RGES : *Lors d'une rencontre de compétition, ne peuvent être inscrits sur la feuille de match que les joueurs physiquement présents au moment de l'échange des ordres des batteurs, prévu à l'article 4.01 des Règles de Jeu.*

7 La communication des résultats

Article 7.1

La feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre qui vérifie le score et les signatures des managers d'équipes (art 22.02.02 des RGES) en fin de rencontre. L'arbitre en chef remet ensuite, sauf dans les cas prévus à l'article 24.01.02 des RGES (réclamations, contestations, protêts), la feuille de match au manager du club recevant, pour transmission à la CRSB.

Expédier sous 24h ces documents scannés à l'adresse suivante :
lique@bzhbaseball.com

Communiqué les résultats par mail à thierry.hailot@gmail.com
Ou par sms 06 70 55 30 32

Si l'arbitre conserve la feuille de match, il a la responsabilité de la transmettre à la CRSB sous 4 jours.